

Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

Compte rendu du Comité Syndical du mercredi 27 octobre 2021

Nombre de conseillers titulaires : 30

Nombre de conseillers suppléants : 23

Le 27 octobre 2021 à 18h30, le comité syndical convoqué le 13 octobre 2021 s'est réuni à le Poët-Laval sur la convocation qui lui a été adressée par monsieur Richard **BOUQUET**, Président.

Étaient présents les délégué(e)s suivants :

Aleyrac :	Excusé.
Bourdeaux :	Monsieur Robert LEYMAN .
Bouvières :	Excusé.
Comps :	Monsieur Jean-Pierre FABRE .
Crupies :	Excusé.
Dieulefit :	Mesdames Geneviève MORENAS . Messieurs Christian BUSSAT (procuration de monsieur Jacques GLAYZE), Marc EBERHARD , Sylvain JEAN .
Eyzahut :	Excusé.
La Bégude de Mazenc :	Messieurs Marc-André BARBE , Patrick FAYN .
La Roche Saint Secret :	Excusé.
Le Poët-Laval :	Madame Francette CHAPUS , messieurs Richard BOUQUET , Patrick CHASSEPOT , Patrice MAGNAN .
Les Tonils :	Madame Anne DESLOGES .
Montjoux :	Monsieur Philippe PATRY .
Orcinas :	Monsieur Maurice ROUSSET .
Pont de Barret :	Excusé.
Rochebaudin :	Monsieur Stéphane GALDEMAS .
Salettes :	Monsieur Jean-Marie ICARD .
Souspierre :	Madame Eliette GUILHAUD .
Teyssières :	Madame Mireille BLANC .
Vesc :	Monsieur Didier ALAIZE .

Délégué(e)s titulaires présent(e)s : 20

Quorum : 16

Délégué(e)s excusé(e)s : Madame Camille Perrin, messieurs Damien Bompard, Jacques Glayze, Jérôme Cuhe, Jacques Holz.

Désignation du secrétaire de séance

Madame Francette Chapus est désignée secrétaire de séance par le comité syndical (article L.2121-15 du CGCT).

Approbation du procès-verbal du comité syndical du mercredi 14 avril 2021.

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le compte-rendu du comité syndical du mercredi 14 avril 2021.

Il est conclu à l'adoption du compte-rendu, à l'unanimité des délégués présents lors de la dernière séance.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

1. Décision du président

Décision du 27 septembre 2021 de passer un marché à procédure adaptée avec l'entreprise RIVASI 26160 La Bâtie Rolland, pour la création d'un bassin d'orage sur la commune de Dieulefit et pour un montant ht de 698 794,00 euros.

Rappel :

Estimatif Artelia : 951 000,00 euros ht.

Subventions : 519 300,00 euros (Agence de l'Eau et Département de la Drôme).

2. Décisions modificatives

- Budget ANC : le SIEA a reçu de l'Agence de l'Eau le solde du programme de subventions pour la réhabilitation des installations privées soit 18 000,00 euros. Il convient d'intégrer cette opération dans le budget 2021 :

- ANC 6 subventions * 3 000,00 euros.

Articles fonctionnement		
774 recettes	+ 18 000,00 euros	Subventions agence
6742 dépenses	+ 18 000,00 euros	Subventions agence

Après discussion et délibération, le comité syndical décide d'approuver, à l'unanimité, cette décision modification et autorise le Président à prendre les mesures afin de l'appliquer.

- Budget EAU : le SIEA a cédé un véhicule à la société SAMA (Peugeot) pour un montant de 5 747,96 euros. Il s'agit de passer les écritures de sortie d'actif, soit :

- Eau : Cession actif véhicule Peugeot 208 (valeur nette comptable du bien).

Comptes		
042 fonctionnement (675)	+ 7 458,00 euros	Dépenses
040 investissement (2182)	+ 7 458,00 euros	Recettes

Après discussion et délibération, le comité syndical décide d'approuver, à l'unanimité, cette décision modification et autorise le Président à prendre les mesures afin de l'appliquer.

3. Convention unique pôle santé et sécurité au travail.

Il s'agit d'une convention proposée par le Centre De Gestion de la Drôme qui définit les conditions d'exécution et financières de l'offre de services en matière de santé et de sécurité au travail :

- Médecine du travail (60 € par an et par agent, soit 360 €)
- Mission d'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) – (300 € par jour)
- Psychologie du travail (450 € par jour) / séance d'accompagnement (100 € par séance)
- Coaching individuel et collectif (50 € / heure)

Après discussion et délibération, le comité décide à l'unanimité :



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

- **D'adhérer à la convention unique ;**
- **D'autoriser l'autorité territoriale à signer l'ensemble des documents ;**
- **D'autoriser l'autorité territoriale à procéder à toutes les démarches administratives et financières relatives à l'objet de la délibération ;**
- **D'inscrire des crédits correspondants au budget.**

4. Provisions pour créances douteuses

La DGFIP (Direction Générale des Finances Publique) demande au SIEA de provisionner chaque année des provisions pour créances douteuses (dépenses obligatoires).

ANC : 131,00 euros

EAU : 3 382,00 euros

ASSAINISSEMENT : 2 194,00 euros

Les provisions représentent 20% du montant des créances douteuses de plus de 2 ans.

Après discussion et délibération, le comité décide à l'unanimité :

- **D'opter à compter de l'exercice 2021, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à partir de la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement.**
- **De constituer, chaque année, une provision pour créances douteuses en fonction des restes à recouvrer.**
- **De préciser que cette provision fera l'objet d'un examen annuel, suite à la transmission par le Comptable Public, d'un état des restes à recouvrer et la provision constituée pourra être reprise à hauteur des recouvrements réalisés (article 7817)**
- **Que les crédits correspondants seront inscrits, chaque année, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants »**

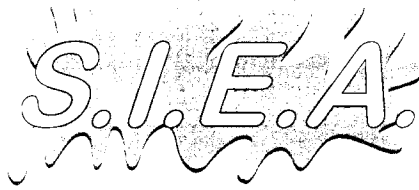
5. Transfert de la compétence assainissement collectif de la commune de Rochebaudin.

Le SIEA est un syndicat intercommunal à la carte, une commune **peut décider** d'adhérer pour l'une ou l'autre des compétences. Il ne s'agit pas d'un transfert obligatoire. L'adhésion se fait au cas par cas avec des conditions particulières adaptées à la situation de la commune et du syndicat.

Conformément aux statuts du SIEA, le transfert s'effectue par délibération concordante de la commune et du collège du Syndicat concerné par la compétence (délibération de la commune du 24 septembre 2021).

En ce qui concerne les biens, un procès-verbal de mise à disposition est dressé par le SIEA et la commune.

Après discussion et délibération, le comité syndical décide par 7 voix pour (madame Francette Chapus, messieurs Richard Bouquet, Patrick Chassepot, Mars Eberhard, Patrice Magnan, Jean-Pierre Fabre, Sylvain Jean et 3 abstentions (madame Geneviève Morenas, messieurs Christian Bussat, Jacques Glayze) :



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

- ***D'approuver la demande de transfert de la compétence d'assainissement collectif de la commune de Rochebaudin,***
- ***D'autoriser monsieur le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens,***
- ***D'autoriser monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à ce transfert.***

Madame Geneviève Morenas indique ne pas être suffisamment informée sur ce transfert et donc de ne pas pouvoir se prononcer sur cette question.

Monsieur le Président rappelle qu'avec la convocation est jointe une synthèse des sujets mis en délibération. La convocation a été adressée par courriel ou courrier le **13 octobre 2021** à l'ensemble des délégués ce qui laisse le temps aux délégués intéressés de se rapprocher du SIEA et plus particulièrement des vice-présidents (2 VP de Dieulefit) pour s'informer.

Monsieur Marc-André Barbe se pose la question de futures demandes de transfert et des conditions de ces transferts.

Monsieur le Président précise que les conditions découlent de discussions et de négociations au cas par cas avec les communes intéressées.

6. Rapport 2020 sur le prix et la qualité des services.

Messieurs Sylvain Jean, Marc Eberhard et Jean-Pierre Fabre donnent une synthèse du rapport 2020 sur le prix et la qualité des services.

Des questions sont posées sur le niveau de la ressource pour le territoire de Dieulefit et le Poët-Laval ; sur le rendement du réseau et sur la préservation de la ressource.

Monsieur le Président rappelle que bien que la ressource ne manque pas sur le territoire, le SIEA se préoccupe de la préservation de la ressource. Ainsi le syndicat travaille avec le SMBVL (Lez) et le SMBRJ (Jabron) sur des plans de gestion de la ressource en Eau (PGRE). De même des informations sont données aux usagers afin de porter une vigilance particulière sur les fuites après compteurs.

Le syndicat va proposer dans les mois à venir de nouvelles mesures dans ce sens.

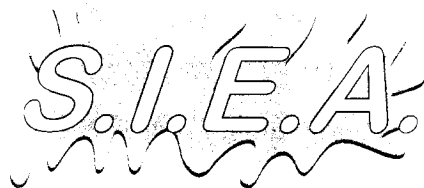
Suite à la synthèse de monsieur Jean-Pierre Fabre, il est rappelé que pour les installations polluantes il ne faut pas hésiter en cas de plainte de riverains à contacter le SIEA qui peut faire un contrôle ou un rappel des obligations du propriétaire. Néanmoins le pouvoir de police reste de la compétence du maire.

De plus, le SIEA transmettra aux mairies les formulaires adressés aux notaires en cas de vente. Il appartiendra à ces dernières d'informer la SIEA de la réalisation effective de la vente qui s'assurera que des travaux de réhabilitation ont bien été réalisés dans l'année qui suit la transaction.

Après discussion et délibération, le comité approuve à l'unanimité le rapport 2020. Ce dernier devra être présenté aux conseils municipaux.

7. Reprise de provisions budget assainissement collectif.

Le SIEA a réalisé une provision de 1 000 000,00 d'euros pour la réalisation de son nouveau système de traitement des eaux usées. Chaque année il convient de faire évoluer cette provision. Il est proposé de reprendre une somme de 200 000,00 euros pour abonder les recettes de l'année 2021.



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

Après discussion et délibération, le comité décide à l'unanimité d'approuver une reprise de provisions de 200 000,00 euros et autorise monsieur le Président à prendre les mesures nécessaires à l'application de cette décision.

8. Demande d'échelonnement de paiement des factures d'eau de ma mairie de le Poët-Laval.

La commune de le Poët-Laval sollicite un échelonnement de 3 ans de sa créance auprès du SIEA soit 10 196,75 euros.

Après discussion et délibération, le comité décide à l'unanimité d'approuver cet échelonnement et autorise monsieur le Président à prendre les mesures nécessaires à l'application de cette décision.

9. Participation du SIEA à la création d'un transformateur électrique (travaux de la STEP).

Monsieur le Président rappelle qu'il a été nécessaire de renforcer l'alimentation électrique pour l'alimentation de la station de traitement des eaux usées en construction. Le montant des travaux s'élève à 116 583,25 euros ht

Participation du SDED : 46 633,30 euros ht

Reste à charge communal : 69 949,95 euros ht

Proposition de prise en charge par le SIEA : 69 949,95 euros ht, soit le reste à charge pour la commune de le Poët-Laval.

Après discussion et délibération, le comité décide à l'unanimité d'approuver la prise en charge du reste payer par la commune et autorise monsieur le Président à prendre les mesures nécessaires à l'application de cette décision.

10. Questions diverses

Madame Morenas fait part de la question de madame Camille Perrin (reçue au SIEA le mercredi 27 octobre par courriel) sur le rôle de la vice-présidence vision d'avenir.

En préambule, monsieur Sylvain Jean rappelle que le Président et les membres du Bureau travaillent de manière concertée et transversale sur l'ensemble des sujets qui concernent le SIEA.

Le rôle du vice-président vision d'avenir est plus précisément :

- de prendre du recul sur les dossiers étudiés par le SIEA et les questions qui touchent le domaine de l'eau en général.

Parmi les sujets à l'étude :

- Campagne de recherche de fuites sur le réseau public en 2022.
- Poursuivre l'information des usagers sur une utilisation plus économe de la ressource.
- Le devenir des bassins du lagunage ?



Syndicat Intercommunal des Eaux et de l'Assainissement du Pays de Dieulefit Bourdeaux
13, montée du Jas - Quartier MALEVAL
26220 DIEULEFIT

- Entreprendre un dialogue avec les élus des communes de la CCDB pour étendre le territoire du Siea.

Plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h00.

Fait à Dieulefit, le 28 octobre 2021

Le président,

Richard Bouquet